

MOUDON

Communication de l'AIMSLE

Déprédations récurrentes aux bâtiments du Fey et du Champ-du-Gour

• En août 2018, le collège du Fey et la salle omnisports du Champ-du-Gour sont entrés en fonction, à la grande satisfaction des directions scolaires et des autorités communales.

Le collège du Fey s'insère dans un quartier résidentiel, au sud de la commune, permettant aux élèves du secteur d'être scolarisés à proximité de leur domicile dans un site dont le nombre d'élèves n'est pas trop important.

La salle de sports triple, conforme aux normes de l'Office fédéral du sport, répond, elle, aux besoins scolaires ainsi qu'aux demandes et souhaits de plusieurs clubs sportifs de la région. Elle est située dans une zone récréative et sportive de la commune, proche de la piscine. Ce site bordant la Broye est particulièrement bucolique et propice à la détente.

Le Comité de direction de l'AIMSLE a souhaité offrir à la population l'opportunité d'utiliser les terrains sportifs et aménagements extérieurs pour en faire un véritable lieu de loisirs pour tous.

Malheureusement, nous devons constater après presque chaque



week-end que les lieux ont été souillés, abîmés, voire saccagés.

Les équipes de conciergerie retrouvent des débris jonchant le sol, des murs griffés, ou un tableau électrique détérioré.

Dernièrement, les buts des terrains de foot et de handball ont même été coupés ou brûlés et une poubelle incendiée!

Il est vraiment regrettable de constater un tel manque de respect pour ces espaces conviviaux et accessibles à tous...



Le Comité de direction de l'AIMSLE fait appel au sens civique et à la responsabilité de chacun pour que ces agissements cessent au plus vite.

Il serait vraiment dommage de devoir prendre des mesures qui vont inévitablement restreindre l'accès à ces belles infrastructures !

Si les coupables de ces actes malheureux ne sont pas découverts,

c'est finalement toute la collectivité, en particulier les contribuables, qui assume les conséquences de ces dégâts.

[Le Comité de direction]

AIMSLE

